



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

Paris, le 15 juin 2022

Lutte anti-drones : le ministère des Armées commande un premier prototype de système d'arme laser

- La Direction générale de l'armement (DGA) a notifié le 8 juin 2022 le marché L2AD (Laser de lutte anti-drones) à la société CILAS. Il prévoit notamment l'acquisition d'un prototype opérationnel de système laser capable d'identifier, poursuivre et neutraliser des mini et micro drones.
- D'un montant maximum de 10 millions d'euros, le marché L2AD s'inscrit dans le cadre du programme « Lutte anti-drones » conduit par la DGA.
- Conformément à la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, la lutte anti-drone est une priorité du ministère des Armées, qui se dote d'équipements pour contrer les drones ennemis, afin notamment de renforcer la protection des sites militaires sensibles et des opérateurs d'importance vitale.
- Le marché L2AD vise à déployer ce prototype aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. Un marché d'étude assurera en parallèle la montée en maturité de la technologie laser et donnera lieu à un démonstrateur sur véhicule.

Le marché L2AD vise le développement et l'expérimentation d'un prototype opérationnel sécurisé, issu du démonstrateur HELMA-P, évalué avec succès en 2020-2021.

Il prévoit également l'étude de l'adaptation du système HELMA-P sur une plateforme navale, avec des premiers tests de faisabilité en mer prévus cette année.

Le système HELMA-P permet d'apporter une réponse graduée à la menace drone, depuis l'éblouissement des instruments d'observation jusqu'à la neutralisation par altération de la structure d'un mini ou d'un micro drone (c'est-à-dire de 100g à 25kg), entraînant sa chute en quelques secondes.

Au-delà des performances de neutralisation, un aspect important du projet L2AD consiste à assurer l'emploi en sécurité du système laser, en mettant en place un ensemble de protections matérielles et logicielles et en approfondissant le concept d'emploi avec les armées.

HELMA-P peut être couplé à différents systèmes de détection et de surveillance (optique, radar, son...). Ne nécessitant qu'une logistique réduite car il n'emploie pas de munitions, HELMA-P est conçu pour traiter une cible en mouvement avec une précision extrême.

Les premiers développements de HELMA-P datent de 2017, la Direction générale de l'armement (DGA) via l'Agence de l'innovation de défense a ensuite assuré sa montée en maturité jusqu'en 2021. HELMA-P a ainsi été évalué en environnement terrestre au centre d'expertise et d'essais de DGA Essais de missiles à Biscarrosse en 2020 et 2021 avec un taux de réussite de 100%. Le programme LAD conduit par la DGA prend à présent le relais pour la réalisation de ce premier prototype opérationnel.





Crédits : CILAS

Dans le cadre du programme « Lutte anti-drones », le marché PARADE (Protection déployable modulairE Anti-DronEs), a été notifié en avril 2022 pour acquérir des systèmes de protection complets (détection, identification, classification et neutralisation par brouillage) de nouvelle génération, destinés aussi à renforcer la protection à 360° des sites militaires sensibles et des opérateurs d'importance vitale. Six premiers systèmes doivent être livrés début 2023. Ils compléteront les moyens de lutte anti-drones déjà en service ou en cours de déploiement dans les armées françaises (systèmes MILAD, ARLAD et BASSALT). HELMA-P pourra être interconnecté à un système PARADE.

Contacts media :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga.presse.fct@intradef.gouv.fr
09 88 67 21 59

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICOd**

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15